

Chers Parents,

Tout d'abord, un grand merci à tous ceux et à toutes celles qui, par leurs diverses participations et leur enthousiasme, ont contribué à la réussite des différentes activités de l'Association des Parents dont vous êtes tous membres puisque parents d'un enfant de l'école.

Le mandat des membres du « Bureau de l'AP » (Président·e, Trésorier·ère, Secrétaire, Président·e du Comité des Fêtes) prend fin le 30 juin 2023.

Dans le texte ci-dessous, vous trouverez le détail de l'élection à venir des 4 membres du « Bureau » pour les 2 années scolaires prochaines.

Le poste de Président·e du Comité des Fêtes n'est pas un poste obligatoire selon les règles pour une association comme l'AP mais il est bénéfique pour le bureau et la coordination des nouvelles équipes liées à des activités/événements. Tout parent qui souhaite se porter candidat est donc le bienvenu.

Quant à moi, après 8 années au bureau en tant que trésorière puis présidente, il est temps que je laisse la place à d'autres parents qui souhaiteraient s'investir.

Contactez-nous si vous avez des questions et venez voter le jeudi 15 juin 2023 à 20h15 à l'école lors de la réunion de l'AP.

Pour l'Association des Parents,  
Carole Thompson, Présidente

[info@apfermette.be](mailto:info@apfermette.be)

Groupe Facebook : 'Association des Parents (AP) de l'école la Fermette'

### **Election au sein de L'Association des Parents**

Sont à élire pour les 2 prochaines années scolaires (2023-2024 et 2024-2025) les membres du Bureau de l'AP :

- un·e Président·e
- un·e Secrétaire
- un·e Trésorier·ère
- un·e Président·e du Comité des Fêtes

### **Description des fonctions :**

#### **PRESIDENT.E**

- anime l'Association de Parents

- est à l'écoute des parents qu'il (elle) représente
- est un porte-parole fidèle des avis et des décisions du bureau de l'AP
- communique toutes les informations utiles qu'il possède
- supervise et conseille les différentes équipes relatives aux activités et événements planifiés par l'AP en accord avec les décisions du bureau de l'AP et en collaboration avec les autres membres du bureau
- partage les tâches et les responsabilités au sein du bureau
- élabore les « ordre du jour » des réunions (en accord avec le bureau).

#### **SECRETAIRE**

- prend note lors des réunions des points essentiels
- rédige les rapports de réunions
- envoie les rapports aux personnes concernées
- tient à jour les archives de l'Association de Parents
- supervise et conseille éventuellement une ou des équipes mises en place pour certaines activités et événements planifiés par l'AP en accord avec les autres membres du bureau

#### **TRESORIER.E**

- gère les comptes de l'Association de Parents
- enregistre les entrées et les sorties
- présente les comptes et budget lors des réunions
- rassemble les justificatifs et informations utiles pour la demande de subsides éventuels
- supervise et conseille éventuellement une ou des équipes mises en place pour certaines activités et événements planifiés par l'AP en accord avec les autres membres du bureau

#### **PRESIDENT(E) DU COMITE DES FETES**

- est responsable de la gestion des stocks et du suivi des ventes aux bars
- fait le lien entre l'AP et les différentes équipes spécifiquement mises en place pour les différentes fêtes proposées, animées et organisées par l'AP.
- supervise et conseille éventuellement ces équipes en accord avec les autres membres du bureau

#### **QUAND**

L'élection des 4 postes à pourvoir aura lieu le jeudi 15 juin 2023 à 20H15 à l'école.

Les candidats se déclarent en déposant leur candidature dans la boîte aux lettres de l'AP (en face de la porte du secrétariat) pour le vendredi 2 juin à midi (12h) au plus tard.

Dès le jeudi 8 juin, la liste des candidats déclarés sera consultable sur le site internet de l'AP ([www.apfermette.be](http://www.apfermette.be)) et la groupe Facebook 'Association des Parents de l'école La Fermette'.

LES CANDIDATURES HORS DELAIS SONT IRRECEVABLES

### **QUI**

Tout parent d'élève de l'école « La Fermette » a la possibilité de se présenter pour l'un des postes à pourvoir.

### **COMMENT VOTER**

Chaque parent présent à la réunion d'élection (jeudi 15 juin 2023) et Monsieur De Vleeschouwer Directeur aura droit à un vote par poste à pourvoir.

Les votants recevront 4 bulletins de vote (un par poste) reprenant les noms des différents candidats afin de notifier leur choix.

Pour chacune des fonctions aura lieu un tour de vote.

**Les procurations ne seront pas acceptées.**

### **RESULTATS**

Le dépouillement des votes aura lieu directement après les 4 tours d'élection devant tous.

Celui-ci sera effectué par l'actuel Présidente de l'AP (Carole Thompson) ainsi que par Monsieur De Vleeschouwer Directeur.